



CREER
SON ÉCOLE

Communiqué de presse
29 septembre 2015

Explosion de la progression des écoles indépendantes : 67 écoles créées en 2015

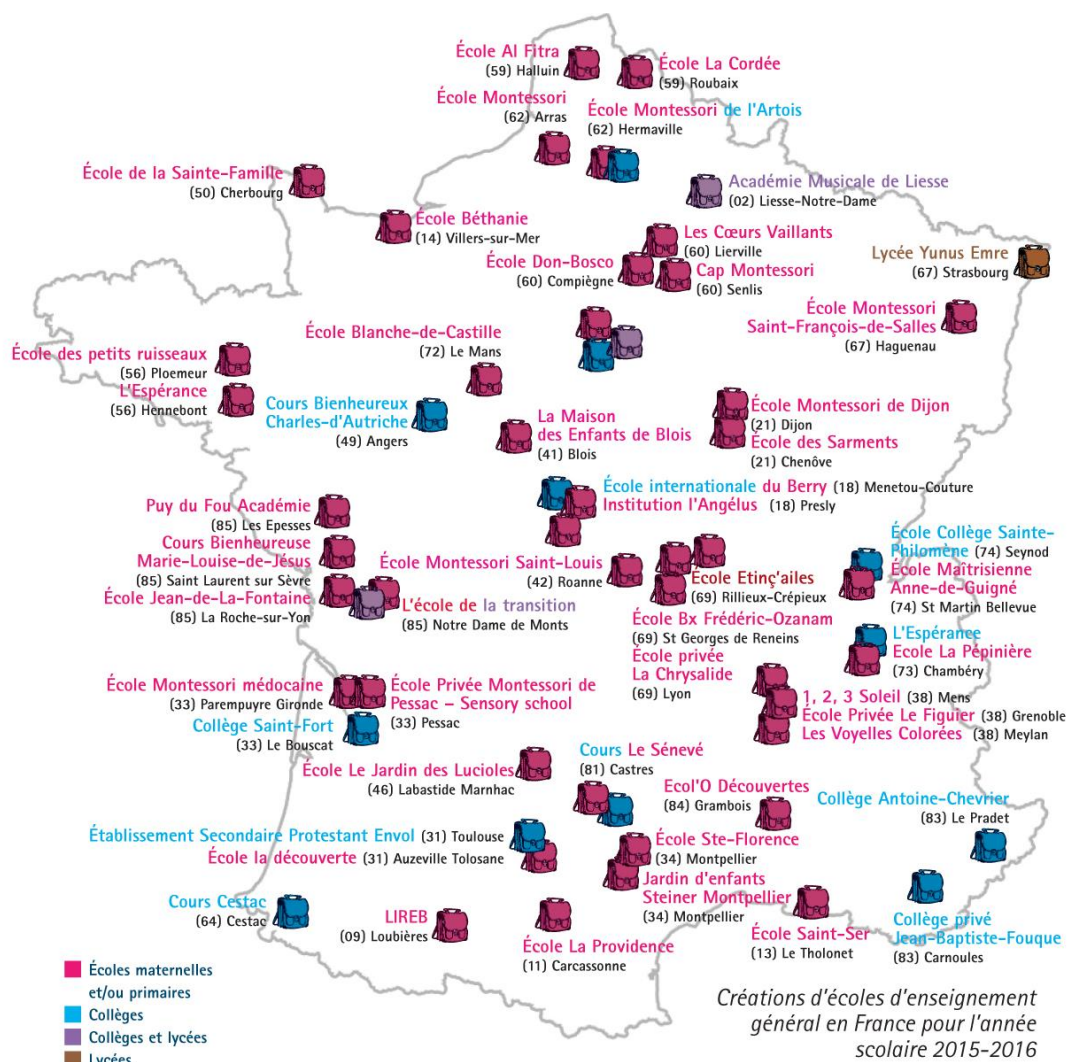
Une fois encore, la rentrée démontre le grand dynamisme des écoles indépendantes avec un taux de croissance du nombre d'école de 9 %. 67 nouveaux établissements scolaires ont en effet ouvert en septembre, soit 16 de plus que l'année dernière. Malgré les difficultés financières et administratives auxquelles ils sont confrontés, les porteurs de projet continuent d'affluer vers *Créer son école*, à la recherche de conseils juridiques, et vers la *Fondation pour l'école* en vue d'un soutien financier.

Les profils d'écoles indépendantes sont toujours aussi variés : **Montessori, bilingues et écoles écologiques tiennent le haut du podium**. Les écoles confessionnelles restent une minorité. Aujourd'hui, en stock, sur un total de 793 écoles indépendantes en France, 2 sur 5 sont confessionnelles. Leur typologie est consultable sur l'annuaire en ligne www.ecoles-libres.fr.

La spectaculaire progression de ces créations d'écoles indépendantes est, selon nous, due à deux principales raisons :

- la prise de conscience générale, suite à la parution du rapport PISA notamment, du délitement de l'Éducation nationale qui laisse 40 % de ses élèves sur le bord de la route ;
- la revendication, toujours plus forte, d'un vrai choix scolaire pour trouver une école adaptée à ses attentes éducatives et aux besoins pédagogiques de son enfant.

« La France est très en retard en matière d'innovation éducative. Nous sommes enfermés dans un système vieux de 60 ans qui n'est ni performant ni adapté aux nouveaux défis que nous devons relever. Il est temps de proposer, en plus des établissements scolaires publics ou privés existants, des écoles libres de leurs moyens mais comptables de leurs résultats qui pourront accompagner les 40 % d'enfants mal à l'aise dans le système classique pour une raison ou une autre. Il en va de la justice sociale et de notre avenir collectif. Chaque enfant a droit à une instruction de qualité adaptée à ses besoins propres. L'Éducation nationale ne peut pas tout faire ! », analyse Anne Coffinier, directeur général de la Fondation pour l'école.



- Écoles maternelles et/ou primaires
 - Collèges
 - Collèges et lycées
 - Lycées
- | | |
|--|--|
| <p>À Paris et en région parisienne</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ École Saint-Jean-Paul II (75) Paris ■ La petite école du Bon Pasteur (75) Paris ■ École Dynamique (75) Paris ■ École la Canopée (75) Paris ■ Lily School Paris (75) Paris ■ Lycée Meo+ (75) Paris ■ Elévthéria (95) Mériel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Les Lucioles (93) Bondy ■ Cours Antoine-de-Saint-Exupéry (92) Asnières sur Seine ■ Little Tots (92) Montrouge ■ Institut Ibn Badis (92) Nanterre ■ École Louqman (92) Nanterre ■ La Chêneraie (78) Le Chesnay ■ École montessorri bilingue d'Andrésy (78) Andrésy <p>En outre-mer</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Au Temple des Lucioles (972) Rivière Salée (Martinique) |
|--|--|

Contact presse :

Nathalie de Thézy – 06 51 36 68 40 - nathalie.dethezy@fondationpourlecole.org.

A propos de la Fondation pour l'école

La Fondation pour l'école est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du Premier ministre du 18 mars 2008. Pour elle, l'égalité des chances ne pourra être atteinte que si chaque enfant a la possibilité effective d'accéder à l'école de son choix, qu'elle soit libre ou publique. L'État doit donc octroyer le même financement public à chaque enfant sans discriminer ceux qui sont scolarisés dans une école libre. La Fondation étudie avec intérêt les modèles des *charters schools* aux Etats-Unis, des *free schools* en Grande-Bretagne et du financement paritaire public/privé aux Pays-Bas ou en Suède. En France, elle soutient financièrement les écoles indépendantes qui répondent à sa charte. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

A propos de Créer son école

Créer son école est une association d'intérêt général instituée en 2005 pour soutenir, accompagner et défendre les écoles indépendantes. Une équipe de juristes répond quotidiennement aux demandes des créateurs et directeurs d'écoles indépendantes. L'association édite également des ouvrages et organise des formations tous les ans. Pour en savoir plus : www.creer-son-ecole.com.